



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contraception

Question écrite n° 64366

Texte de la question

M. Philippe Morenvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le développement de la contraception en France, notamment auprès des jeunes femmes qui, autant qu'auparavant, ont recours aux interruptions volontaires de grossesses (IVG). Selon l'Institut national d'études démographiques (l'Ined), quelque 200 000 IVG sont pratiquées chaque année en France, où la contraception est plus fortement utilisée qu'ailleurs en Europe. Fort de moyens nombreux d'actions contre une grossesse non désirée, la France doit poursuivre ses efforts en matière d'information sur l'offre contraceptive à destination du public, en sachant que la plupart du temps le recours à l'IVG est dû à l'oubli de prise de la pilule chez les femmes. Dès lors, il lui demande quelles actions concrètes le Gouvernement entend mener pour continuer à développer la prévention et l'information du public aux divers moyens mis à leur disposition pour agir face à une grossesse non désirée.

Texte de la réponse

Un programme d'actions de prévention des grossesses non désirées a été engagé au plan national. Ainsi, une campagne de communication (2007-2009) a été confiée à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour favoriser une meilleure utilisation des différentes méthodes contraceptives et prévenir les grossesses non désirées, notamment chez les plus jeunes. Un renouvellement de cette campagne d'information est prévu pour 2010. Des actions d'information et de formation sont également soutenues par le ministère chargé de la santé pour améliorer l'utilisation des méthodes contraceptives, notamment par les populations les plus fragiles. En particulier, le programme intitulé « contraception, sexualité, vulnérabilité » mené par le Mouvement français pour le planning familial développe des actions de santé relatives à la contraception et à la sexualité en direction de publics en situation de grande vulnérabilité. Par ailleurs, l'éducation à la sexualité a été retenue parmi les thèmes prioritaires de santé figurant dans différents contrats cadre de partenariat récemment passés ou en cours de renouvellement, avec les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la justice (protection judiciaire de la jeunesse) et de l'agriculture, qui interviennent auprès de publics jeunes tout particulièrement concernés par les grossesses non désirées et les IVG.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Morenvillier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64366

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11096

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10963